

# Communauté de l'Agglomération Montargoise Et des Rives du Loing (A.M.E.)

## Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

### Exercice 2015

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice  
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs  
peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

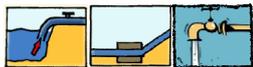
Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

## **Table des matières**

1.	Caractérisation technique du service .....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service .....	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d’abonnés .....	4
1.5.	Eaux brutes .....	6
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau .....	6
1.5.2.	Achats d’eaux brutes .....	7
1.6.	Eaux traitées.....	7
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l’eau potable en 2015.....	7
1.6.2.	Production .....	7
1.6.3.	Achats d’eaux traitées .....	8
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l’exercice .....	9
1.6.5.	Autres volumes.....	9
1.6.6.	Volume consommé autorisé .....	10
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	10
2.	Tarification de l’eau et recettes du service .....	11
2.1.	Modalités de tarification .....	11
2.2.	Facture d’eau type (D102.0) .....	12
2.3.	Recettes.....	13
3.	Indicateurs de performance .....	14
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	14
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B) .....	14
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	16
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3) .....	16
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	17
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	17
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d’eau potable (P107.2) .....	18
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) .....	18
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1) .....	19
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1).....	19
3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2) .....	19
3.8.	Taux d’impayés sur les factures de l’année précédente (P154.0) .....	20
3.9.	Taux de réclamations (P155.1) .....	21
4.	Financement des investissements.....	22
4.1.	Branchements en plomb.....	22
4.2.	Montants financiers.....	22
4.3.	État de la dette du service .....	22
4.4.	Amortissements .....	22
4.5.	Présentation des projets à l’étude en vue d’améliorer la qualité du service à l’usager et les performances environnementales du service .....	23
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l’assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	23
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l’eau.....	24
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	24
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) .....	24
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	25

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

- **Nom de la collectivité** : Communauté de l'Agglomération Montargoise Et des Rives du Loing (A.M.E.)
- **Caractéristiques** (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté d'agglomération
- **Compétences liées au service** :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

- **Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : AMILLY, CHALETTE-SUR-LOING, MONTARGIS, PANNES, VILLEMANDEUR
- **Existence d'une CCSPL**  Oui  Non
- **Existence d'un schéma de distribution**  Oui, date d'approbation\* : .....  Non au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- **Existence d'un règlement de service**  Oui, date d'approbation\* : 28/11/2013.  Non
- **Existence d'un schéma directeur**  Oui, date d'approbation\* : .....  Non

## 1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en  régie  
 régie avec prestataire de service  
 régie intéressée  
 gérance  
 délégation de service public : affermage  
 délégation de service public : concession

\* Approbation en assemblée délibérante

### Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SUEZ - LYONNAISE DES EAUX
- Date de début de contrat : 01/08/1987
- Date de fin de contrat initial : 31/07/2017
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/07/2017
- Nombre d'avenants et nature des avenants :
  - Avenant 1 (1995) : mise à la charge du concessionnaire d'études et travaux non prévus au contrat initial
  - Avenant 2 (1998) : changement des indices de révisions des prix et validation des nouveaux indices
  - Avenant 3 (2000) : changement de statut de Suez Lyonnaise des Eaux à Lyonnaise des Eaux France dédiée aux activités en France
  - Avenant 4 (2001) : mise en place de traitement des pesticides aux forages de l'Aulnoy et au niveau du forage Chise 3
  - Avenant 5 (2003) : négociation à la baisse du prix du service
  - Avenant 6 (2003) :
    - Définition de la structure tarifaire en instituant des tranches pour la partie proportionnelle
    - Modification de la formule de révision de prix afin de tenir compte de l'évolution ou de la disparition des indices de référence
    - Compléter les dispositions relatives à la production des comptes rendus du délégataire
  - Avenant 7 (2006) : Mise en place d'un traitement des nitrates sur résines échangeuses d'ions sur Chise 3
  - Avenant 8 (2011) :
    - Transfère du domaine privé au domaine public des unités de traitement de la Chise et de l'Aulnoy à compter du 1er janvier 2011.
    - Mise en œuvre d'un plan de renouvellement des équipements des installations de traitement
    - Révision à la baisse de la rémunération du délégataire liée au transfert de propriété des unités de traitement
    - Révision des hypothèses économiques retenues pour le calcul des charges d'investissement et de renouvellement en fonction des taux d'intérêt en cours.
    - Prise en compte de la baisse des volumes facturés constatée depuis la signature de l'avenant 7 (clause de révision du contrat initial si la moyenne des volumes des trois dernières années sort de la fourchette 3 000 000 – 4 000 000 m3)
  - Avenant 9 (2013) : Unification des contrats de distribution des 5 communes avec le contrat de production en un contrat de concession unique.
  - Avenant 10 (2016) : préparation et organisation de la fin du contrat
- Nature exacte de la mission du prestataire : (cf. annexe)

### **1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)**



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 52 092 habitants au 31/12/2015 (49 565 au 31/12/2014).

### **1.4. Nombre d'abonnés**



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 21 102 abonnés au 31/12/2015 (20 453 au 31/12/2014).

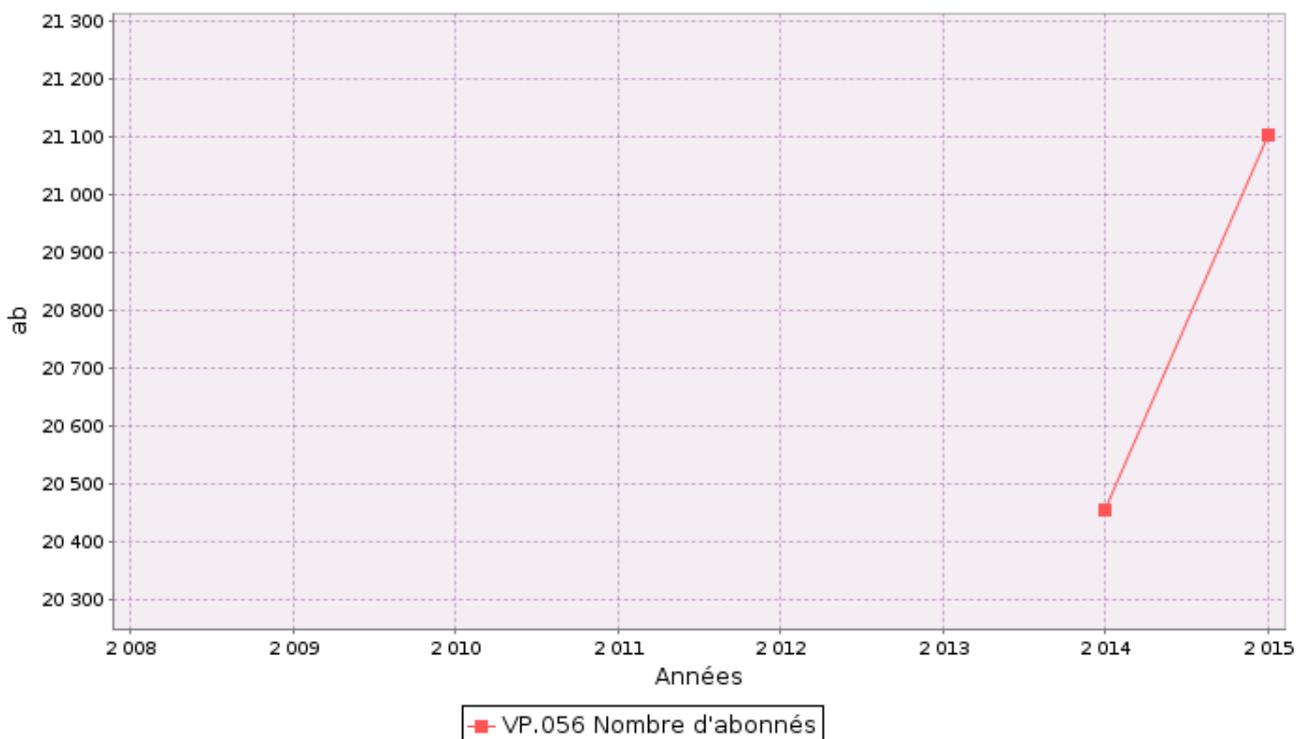
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2014	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2015	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2015	Nombre total d'abonnés au 31/12/2015	Variation en %
AMILLY	5 877	5 639	439	6 078	+3,4 %
CHALETTE-SUR-LOING	4 750	4 619	311	4 930	+3,8 %
MONTARGIS	4 690	4 553	310	4 863	+3,7 %
PANNES	1 694	1 631	80	1 711	+1 %
VILLEMANDEUR	3 442	3 313	207	3 520	+2,3 %
<b>Total</b>	<b>20 453</b>	<b>19 755</b>	<b>1 347</b>	<b>21 102</b>	<b>+3,2 %</b>

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 50,54 abonnés/km au 31/12/2015 (49,21 abonnés/km au 31/12/2014).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,47 habitants/abonné au 31/12/2015 (2,42 habitants/abonné au 31/12/2014).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 135,12 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2015. (137,11 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2014).



## 1.5. Eaux brutes

### 1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



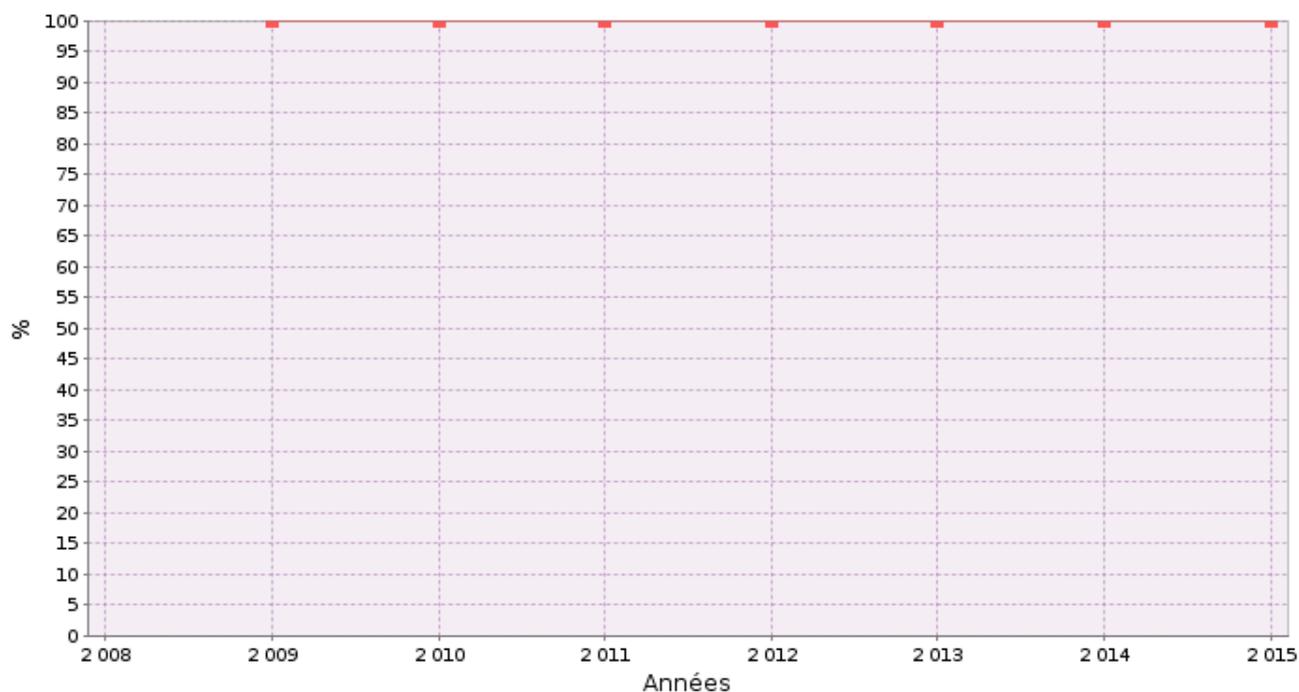
Le service public d'eau potable prélève 3 410 022 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2015 (3 701 991 pour l'exercice 2014).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux <sup>(1)</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2014 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2015 en m <sup>3</sup>	Variation en %
AMILLY - Forage de La Chise n°3	Souterraine	180 m <sup>3</sup> /h	1 188 950	975 270	-18%
PANNES - Forage de La Justice-Aulnoy	Souterraine	150 m <sup>3</sup> /h	10 110	11 770	16,4%
PANNES - Forage de La Rivière-Aulnoy	Souterraine	125 m <sup>3</sup> /h	854 175	844 814	-1,1%
AMILLY - Forage de La Chise n°2	Souterraine	150 m <sup>3</sup> /h	0	0	___%
AMILLY - Forage de la Chise n°1	Souterraine	200 m <sup>3</sup> /h	6 966	4 138	-40,6%
PANNES - Forage de Grand Aulnoy	Souterraine	180 m <sup>3</sup> /h	1 641 790	1 574 030	-4,1%
<b>Total</b>		985 m <sup>3</sup> /h	3 701 991	3 410 022	-7,9%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Le volume prélevé est comptabilisé sur une année calendaire (1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre).

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.



■ DC.192 Nature des ressources utilisées (part des eaux souterraines)

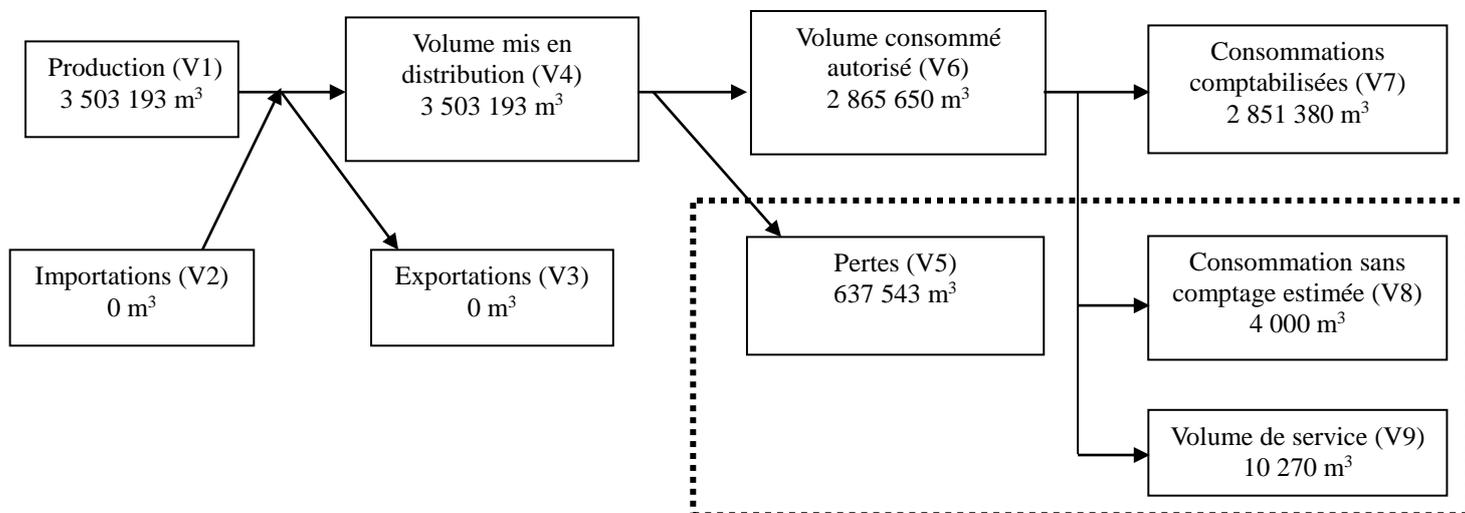
### 1.5.2. Achats d'eaux brutes



Sans objet

## 1.6. Eaux traitées

### 1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2015



Le volume produit ou mis en distribution est comptabilisé sur une année entre deux périodes de relève. L'écart entre le volume prélevé présenté en page précédente et le volume produit ou mis en distribution résulte de l'utilisation de deux périodes de référence différentes pour les comptabiliser.

### 1.6.2. Production

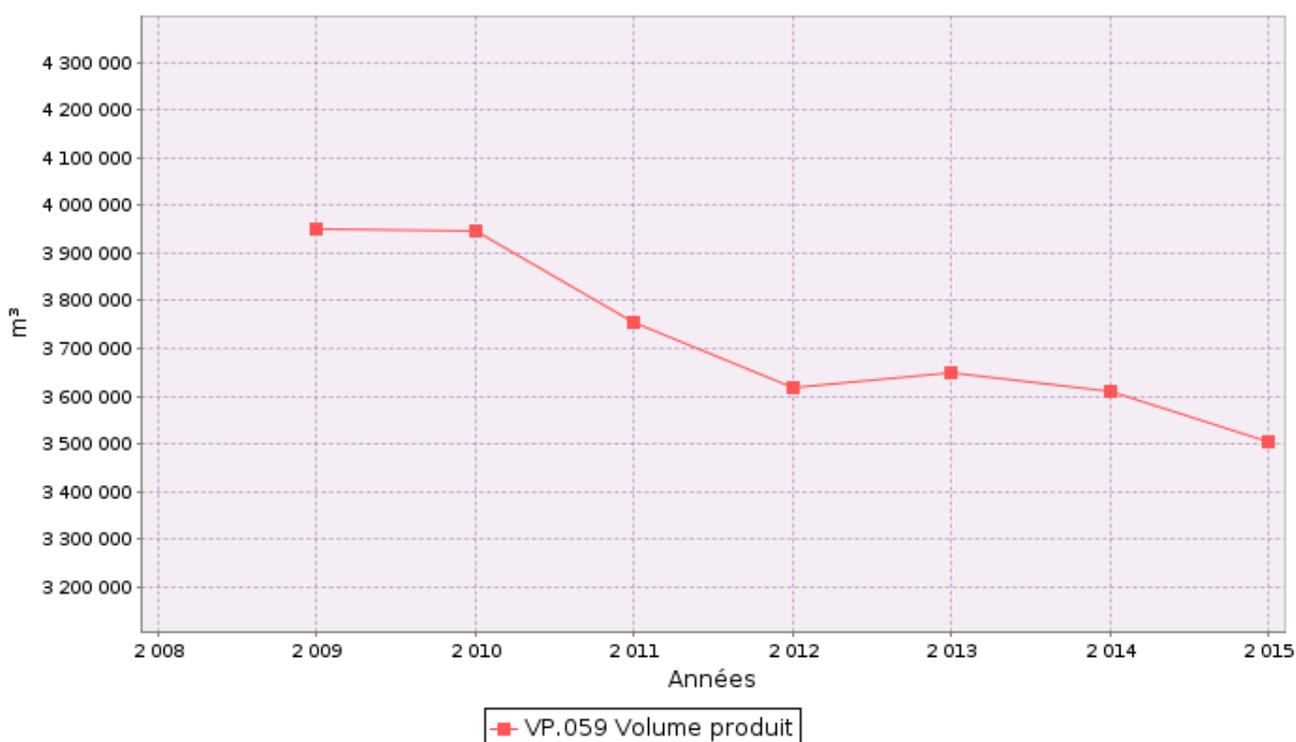


Le service a 2 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Aulnoy 1	Pesticides par filtration sur Charbon Actif en Grains
Chise 3	Nitrates par résines échangeuses d'ions Pesticides par filtration sur Charbon Actif en Grains

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2014 en m <sup>3</sup>	Volume produit durant l'exercice 2015 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2015
AMILLY - Forage de La Chise n°3	—	—	—%	60
PANNES - Forage de La Justice-Aulnoy	—	11 770	—%	60
PANNES - Forage de La Rivière-Aulnoy	—	844 814	—%	60
AMILLY - Forage de La Chise n°2	0	0	—%	60
AMILLY - Forage de la Chise n°1	—	4 138	—%	60
PANNES - Forage de Grand Aulnoy	—	1 574 030	—%	60
<b>Total du volume produit (V1)</b>	<b>3 611 670</b>	<b>3 503 193</b>	<b>-3%</b>	<b>6</b>



Pour l'année 2014, la part de volume produit à partir de chacune des ressources n'est pas connue. Les équipements en place au cours de l'année 2015 ne permettent pas le calcul du volume produit sur le forage Chise 3.

### 1.6.3. Achats d'eaux traitées



L'Agglomération Montargoise Et rives du loing est autonome pour la production de l'eau potable pour l'alimentation des communes d'Amilly, Chalette sur loing, Montargis, Pannes et Villemandeur. Elle n'a pas recourt à l'achat d'eau.

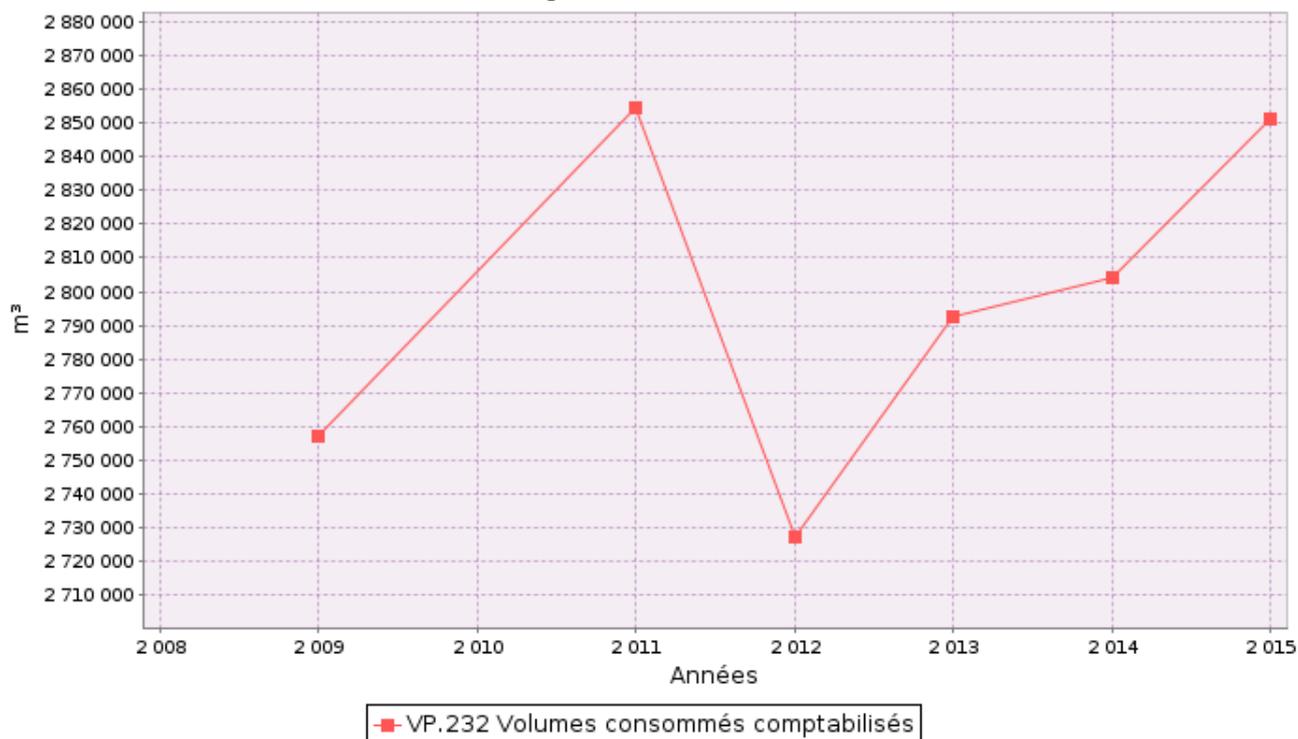
#### 1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2014 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus durant l'exercice 2015 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	2 804 345	2 851 380	1,7%
Abonnés non domestiques	0	0	___%
<b>Total vendu aux abonnés (V7)</b>	<b>2 804 345</b>	<b>2 851 380</b>	<b>1,7%</b>

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
- (2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

A 31/12/2015, le réseau de distribution d'eau potable n'est interconnecté avec aucun autre réseau.



#### 1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2014 en m <sup>3</sup> /an	Exercice 2015 en m <sup>3</sup> /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	0	4 000	___%
Volume de service (V9)	11 928	10 270	-13,9%

Le volume de consommation sans comptage correspond à l'estimation des volumes consommés par la communauté des gens du voyage lors de raccordement à des poteaux incendie. Cette estimation est probablement sous évaluée.

### 1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2014 en m3/an	Exercice 2015 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	2 816 273	2 865 650	1,8%

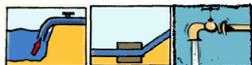
### 1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 417,5 kilomètres au 31/12/2015 (415,6 au 31/12/2014).

## 2. Tarification de l'eau et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2015 et 01/01/2016 sont les suivants :

Frais d'accès au service : Sans déplacement : 35,57 € au 01/01/2016  
Avec déplacement : 71,14 € au 01/01/2016

Tarifs		Au 01/01/2015	Au 01/01/2016
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	0 €	0 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup> Part Distribution	0,205 €/m <sup>3</sup>	0,205 €/m <sup>3</sup>
	Prix au m <sup>3</sup> Part Production	0,07 €/m <sup>3</sup>	0,07 €/m <sup>3</sup>
<b>Part du délégataire</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement <sup>(1)</sup> y compris location du compteur	38,39 €	38,8 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup> de 0 à 30 m <sup>3</sup>	0,8492 €/m <sup>3</sup>	0,8549 €/m <sup>3</sup>
	Prix au m <sup>3</sup> de 30 à 120 m <sup>3</sup>	1,4197 €/m <sup>3</sup>	1,4276 €/m <sup>3</sup>
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes			
	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,077 €/m <sup>3</sup>	0,077 €/m <sup>3</sup>
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,41 €/m <sup>3</sup>	0,415 €/m <sup>3</sup>

<sup>(1)</sup> Rajouter autant de lignes que d'abonnements

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 20/12/2013 effective à compter du 01/01/2014 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du 19/12/2014 effective à compter du 01/01/2015 fixant les tarifs du service d'eau potable

## 2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2015 et au 01/01/2016 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2015 en €	Au 01/01/2016 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	0,00	0,00	____%
Part proportionnelle	33,00	33,00	____%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	33,00	33,00	____%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	38,39	38,80	1,1%
Part proportionnelle	153,25	154,13	0,6%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	191,64	192,93	0,7%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	9,24	9,24	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	49,20	49,80	1,2%
TVA	15,57	15,72	1%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	74,01	74,76	1%
<b>Total</b>	<b>298,65</b>	<b>300,69</b>	<b>0,7%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2,49</b>	<b>2,51</b>	<b>0,7%</b>

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, la tarification est commune pour les 5 communes concernées (Amilly, Chalette-sur-Loing, Montargis, Pannes et Villemandeur).

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

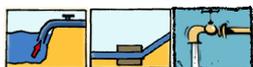
- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2015 sont de 2 851 380 m<sup>3</sup>/an (2 804 345 m<sup>3</sup>/an en 2014).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

- Financement de la mise en place des prescriptions des arrêtés de DUP des champs captant de la Chise et de l'Aulnoy
- Financement des travaux de réhabilitation des 3 forages de l'Aulnoy et du forage de Chise 1
- Financement des travaux de réhabilitation du château d'eau de Montargis
- Financement du renouvellement de canalisations
- Financement de la réhabilitation des branchements plomb

### 2.3. Recettes



#### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2014 en €	Exercice 2015 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	322 170	395 426	+ 22,7 %
<i>dont abonnements</i>	-		
Recette de vente d'eau en gros	-		
Recette d'exportation d'eau brute	-		
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	-		
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>322 170</b>	<b>395 426</b>	<b>+ 22,7 %</b>
Recettes liées aux travaux	-		
Contribution exceptionnelle du budget général	-		
Autres recettes (préciser)	-		
Total autres recettes	-		
<b>Total des recettes</b>	<b>322 170</b>	<b>395 426</b>	<b>+ 22,7 %</b>

#### Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2014 en €	Exercice 2015 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	4 339 960	4 326 670	-0,3 %
<i>dont abonnements</i>	865 610	838 380	-3,2 %
Recette de vente d'eau en gros	-		
Recette d'exportation d'eau brute	-		
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	-		
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>4 339 960</b>	<b>4 326 670</b>	<b>-0,3 %</b>
Recettes liées aux travaux	185 420	176 590	-4,8 %
Autres recettes (préciser)	126 0	98 640	-22,4 %
Total autres recettes	<b>312 370</b>	<b>275 230</b>	<b>-12 %</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>4 652 330</b>	<b>4 601 900</b>	<b>-2,1 %</b>

**Recettes globales :** Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2015 : 6 191 750 € (6 080 680 € au 31/12/2014) y compris redevances organismes publics.

## 3. Indicateurs de performance

### 3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2014	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2014	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2015	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2015
Microbiologie	117	0	117	0
Paramètres physico-chimiques	119	4	120	7

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m<sup>3</sup>/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2014	Taux de conformité exercice 2015
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	96,6%	94,2%

### 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	100%	15
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>TOTAL (indicateur P103.2B)</b>	<b>120</b>	-	<b>110</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

A noter que l'évolution du statut du critère VP 249 entre 2014 et 2015 ne correspond pas à la mise en place d'une modélisation du réseau mais seulement à son officialisation d'un point de vue contractuelle.

### 3.3. Indicateurs de performance du réseau

#### 3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

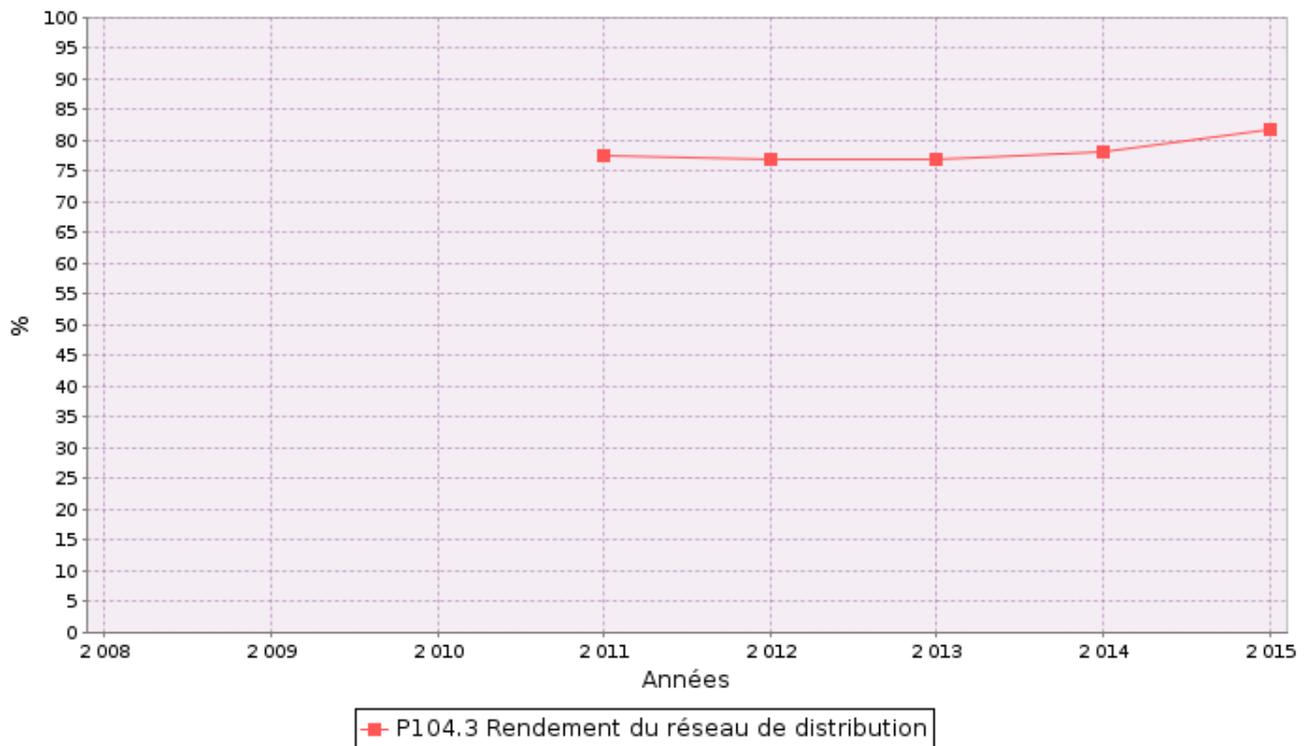
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2014	Exercice 2015
Rendement du réseau	78 %	81,8 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m <sup>3</sup> / jour / km]	18,57	18,81
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	77,6 %	81,4 %



### 3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2015, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 4,3 m<sup>3</sup>/j/km (5,3 en 2014).

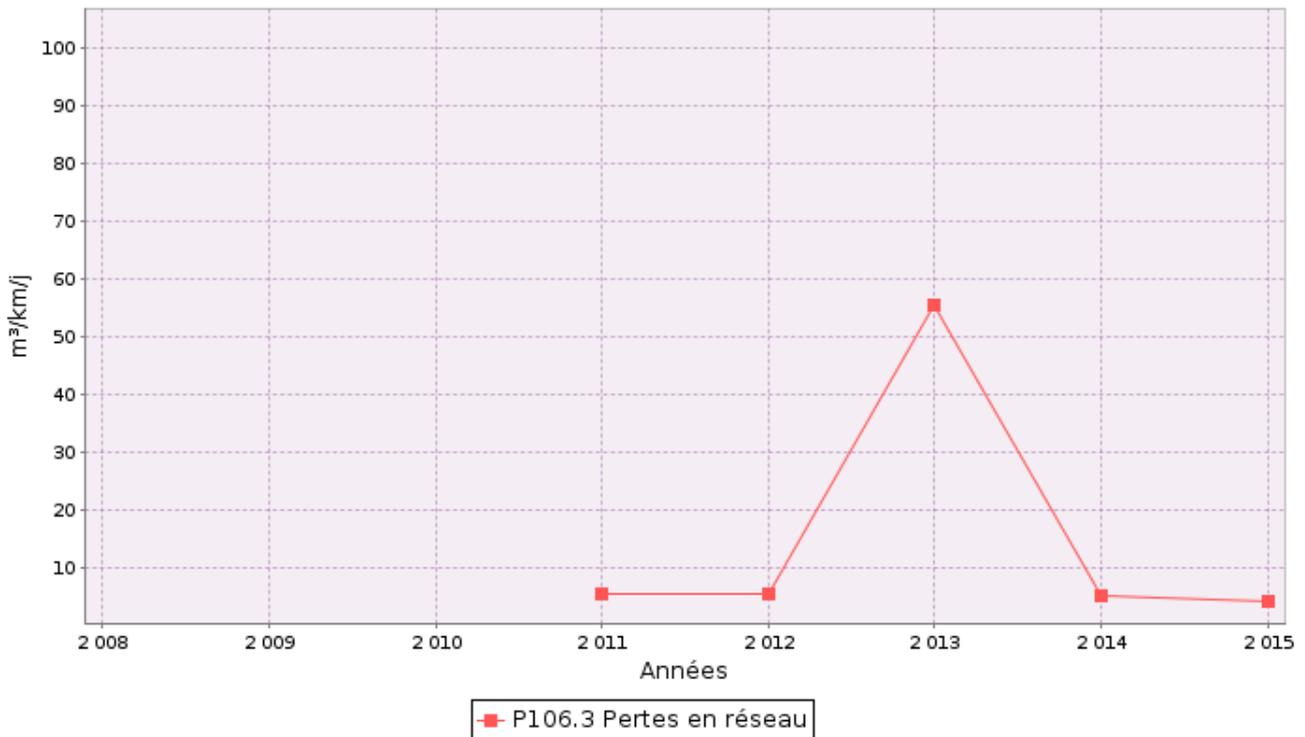
### 3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2015, l'indice linéaire des pertes est de 4,2 m<sup>3</sup>/j/km (5,2 en 2014).



### 3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Pour l'année 2015, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,07% (0,16 en 2014).

### 3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2015, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 60% (60% en 2014).

## Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

### 3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)



Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2015, 7 interruption(s) de service non programmées ont été dénombrées (29 en 2014), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 0,32 pour 1 000 abonnés (1,42 en 2014).

### 3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)



Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 8 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2015, le taux de respect de ce délai est de 100% (100% en 2014).

### 3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

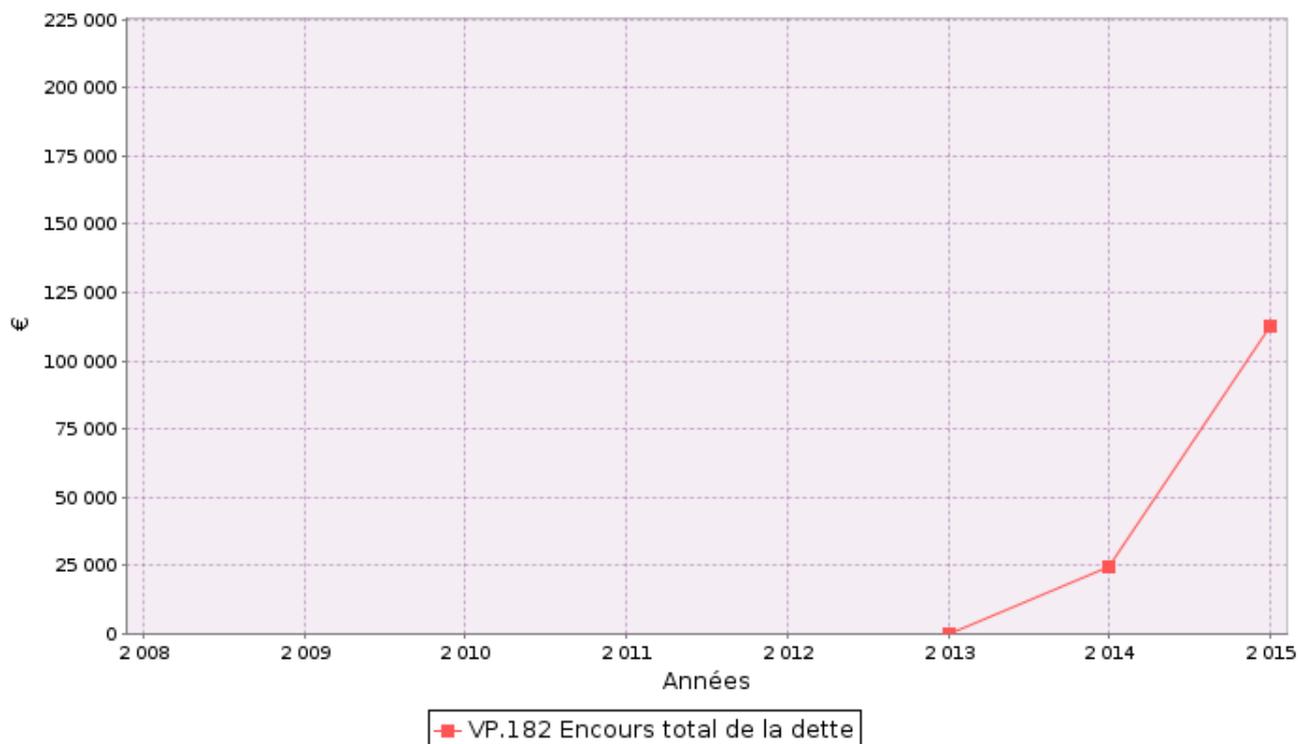


La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2014	Exercice 2015
Encours de la dette en €	24 739	112 886,4
Epargne brute annuelle en €	255 013,37	621 172,91
Durée d'extinction de la dette en années	0,1	0,2

Pour l'année 2015, la durée d'extinction de la dette est de 0,2 ans (0,1 en 2014).



### 3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2015 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2014	Exercice 2015
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2014 tel que connu au 31/12/2015		
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2014	5 895 260	6 015 160
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2014	1,42	1,23

Pour l'année 2015, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2014 est de 1,23% (1,42 en 2014).

### 3.9. Taux de réclamations (P155.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues  Oui  Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 186

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2015, le taux de réclamations est de 8,81 pour 1000 abonnés (43,27 en 2014).

## 4. Financement des investissements

### 4.1. *Branchements en plomb*



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2014	Exercice 2015
Nombre total des branchements	20 993	21 267
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	117	185
Estimation du nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	3 387	3 195
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0,56 %	0,9 %
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	16,2 %	15 %

### 4.2. *Montants financiers*



	Exercice 2014	Exercice 2015
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	726 000	1 767 666
Montants des subventions en €	-	49 200
Montants des contributions du budget général en €	-	-

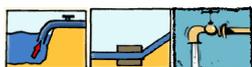
### 4.3. *État de la dette du service*



L'état de la dette au 31 décembre 2015 fait apparaître les valeurs suivantes :

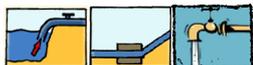
	Exercice 2014	Exercice 2015
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	24 739	112 886,4
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	967,13
	en intérêts	104,04

### 4.4. *Amortissements*



Pour l'année 2015, la dotation aux amortissements a été de 176 875.47 € (87 500 € en 2014).

**4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service**



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Création d'une usine de traitement de l'eau potable pour les forages Chise 1 et Chise 2	4 500 000	-
Renouvellement de réseau d'eau potable	300 000	200 000

**4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice**



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

## 5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

### 5.1. *Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)*



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

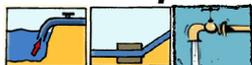
Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2015, le service a reçu 58 demandes d'abandon de créance et en a accordé 58.

2 326,64 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0008 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2015 (0,0016 €/m<sup>3</sup> en 2014).

### 5.2. *Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)*



Peuvent être ici listées les opérations mises en places dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2014	Exercice 2015
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	49 565	52 092
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m <sup>3</sup> ]	2,36	2,51
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	8	8
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	96,6%	94,2%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	105	110
P104.3	Rendement du réseau de distribution	78%	81,8%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	5,3	4,3
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	5,2	4,2
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,16%	0,07%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	60 %	60%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0,0016	0,0008
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	1,42	0,32
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	0,1	0,2
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,42%	1,23%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	43,27	8,81